Envoyé en préfecture le 26/02/2024
Reçu en préfecture le 26/02/2024
Publié le
ID : 057-215706474-20240215-ROB24-AU

Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B.) 2024

Envoyé en préfecture le 26/02/2024
Reçu en préfecture le 26/02/2024
Publié le
ID : 057-215706474-20240215-ROB24-AU

SOMMAIRE

Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B.) 2024 1
Introduction 3
I Le contexte économique national et local 3
I-1 Contexte national 4
En 2023, les dépenses communales ont progressé de 5.5% alors que les recettes n'ont progressé que de 4.3%. 4
I-4 Contexte économique de l'intercommunalité 4
II Les éléments de prospective issus de la loi de Finances pour 2024 5
II-1 Le contexte communal financier et budgétaire en 2024 5
II-2 Les enjeux de l'action municipale 2023 6
III Les prévisions de recettes et de dépenses en 2024 7
III-1 Les prévisions de recettes de fonctionnement pour 2024 7
III-1.1 Les recettes qui baissent 7
III-1.2 Les recettes incertaines 8
III-1.3 Les recettes qui augmentent 8
V l'endettement de la Commune 13
V-1 Le Ratio de désendettement 13
V-2 : L'emprunt 2024 14
VI Les orientations budgétaires pour l'investissement en 2024 14
VI-1 Le financement de la section d'investissement autres que les subventions liées aux projets ... 15
VI-2 Capacité d'autofinancement 16
Conclusion 16

Envoyé en préfecture le 26/02/2024
Reçu en préfecture le 26/02/2024
Publié le
ID : 057-215706474-20240215-ROB24-AU

Introduction

Prévu par l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, introduit par la loi du 6 février 1992, le Débat d'Orientation (D.O.B) et le Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B) ont vocation à éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la Collectivité. Le débat va porter notamment sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la ville.

Rappel réglementaire

Article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales

« *Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique* ».

I Le contexte économique national et local

Un contexte macroéconomique marqué par une baisse de l'inflation mais une situation dégradée pour les Collectivités.

1) Le contexte économique national

La loi de finances pour 2024 a été élaborée de manière à amorcer un recul du déficit public tout en maintenant une politique d'investissement stratégique en matière de transition écologique et de soutien au pouvoir d'achat des ménages. Les mesures les plus marquantes contenues dans la loi de finances pour 2024 concernent les particuliers, les entreprises, et la transition écologique.

Pour les particuliers, le barème de l'impôt sur le revenu est indexé sur l'inflation (+4,8 %), de même que les minima sociaux (+4,6 %) et les retraites (+5,2 %).

Pour les entreprises, l'Etat augmente les crédits pour les aides à l'embauche d'alternants.

Parmi les autres mesures significatives, citons l'instauration d'un niveau minimal d'imposition de 15 % sur les bénéfices des entreprises multinationales implantées en France et des grands groupes nationaux.

Qualifié de « budget de transition », la loi de finances pour 2024 prévoit 40 milliards d'euros dédiés à la transition écologique, soit 7 milliards de plus qu'en 2023, un financement qui concernera aussi bien les particuliers que les entreprises et les Collectivités Territoriales. En particulier, des fonds seront investis pour la rénovation des logements et des bâtiments publics et privés. Un crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte est également créé.

Enfin, s'agissant des budgets alloués aux différents ministères, les augmentations de crédits les plus significatives sont à mettre à l'actif de l'Education Nationale (+3,9 milliards d'euros), et de la mission « Défense » (+3,3 milliards d'euros).

Les missions régaliennes de l'Etat (Intérieur, Justice) sont également abondées de crédits supplémentaires en vue de la sécurisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Envoyé en préfecture le 26/02/2024
Reçu en préfecture le 26/02/2024
Publié le
ID : 057-215706474-20240215-ROB24-AU

Qualifiées « d'optimistes », les hypothèses d'évolution des principaux indicateurs économiques retenues par le Gouvernement ont néanmoins été jugées sincères par le Conseil Constitutionnel.

L'objectif du Gouvernement est de ramener le déficit public sous la barre des 3 % à l'horizon 2027.

Croissant prévisionnelle en 2024 : 1.4% du PIB.

La réduction du déficit s'élèverait à 2.6%

L'endettement représentant 109.7% du PIB.

I-1 Contexte national

L'année 2023 a marqué une véritable rupture pour la santé financière des Collectivités Territoriales, confrontées à une forte inflation de leurs dépenses et à des recettes, en particulier fiscales, plus faibles qu'espérées. Ce sont principalement les fortes hausses des charges à caractère général (+ 9,5 % au niveau du bloc communal – communes et intercommunalités) et des dépenses de personnel (+ 5,1 %) qui expliquent « l'effet de ciseau » sur l'épargne dans la plupart des catégories et strates de Collectivités en 2023 :

En 2023, les dépenses communales ont progressé de 5.5% alors que les recettes n'ont progressé que de 4.3%.
Par ailleurs, la loi de programmation des finances publiques pour la période 2023 – 2027, adoptée elle aussi en décembre dernier, ne contient plus de mesures coercitives pour les Collectivités, de type « contrats de Cahors ». Toutefois, elle fixe un objectif aux Collectivités Territoriales : leurs dépenses de fonctionnement ne doivent pas excéder l'inflation – 0,5 %. Dans leur rapport d'orientation budgétaire, les Collectivités doivent présenter leurs objectifs concernant l'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement pour leur budget principal et pour chacun de leurs budgets annexes.

Ci-dessous, les mesures de l'Etat visant à soutenir les Collectivités Locales au regard des prix élevés de l'électricité en 2024 :

La Loi de Finance pour 2024 ne prévoit pas un nouveau filet de sécurité concernant les prix de l'électricité.

Le dispositif de plafond de prix à 280 €/MGW est prolongé cette année et sera étendu aux petits consommateurs professionnels y compris les Collectivités Territoriales ayant une puissance souscrite inférieure à 36 kva pour tous les contrats signés avant le 30 juin 2023.

Le prix du MWH au 11 janvier était de 106.79 €.

I-4 Contexte économique de l'intercommunalité

Le territoire de la C.A.V.F compte 2 225 établissements dont 23 entreprises de plus de 100 salariés et 600 commerces. Il y a plus de 26 000 actifs dont 7 500 travailleurs frontaliers.

Les statistiques concernant le territoire intercommunal sont les suivantes :

Taux de chômage : 13 %
Revenu moyen : 21 365 €
Revenu médian : 16 500 €

Envoyé en préfecture le 26/02/2024
Reçu en préfecture le 26/02/2024
Publié le
ID : 057-215706474-20240215-ROB24-AU

18 300 emplois sur le territoire dont :

Secteur tertiaire : 63%
Industrie : 31 %
Construction : 5 %
Agriculture : 1%

RSA : 2375 foyers soit 8%
9 zones d'activités sur 300 ha
1 Pépinière d'Entreprises (labélisée CEEI)
1 Pôle Territorial de Coopération Economique (Fe2i)

Entreprises par secteurs d'activités :

Commerce, transports et services : 1 400 entreprises soit 63%
Industrie : 235 entreprises soit 10%
Construction : 325 entreprises soit 15%
Administrations, enseignement, santé : 265 entreprises soit 12%

Grands groupes internationaux

Les entreprises internationales ayant une activité dans la vallée de la Fensch sont les suivantes :

Arcelor Mittal France (Métallurgie) : 2 500 salariés
Thyssenkrupp Presta France (Automobile) : 1 200 salariés
Saarsthal Rail (Métallurgie): 450 salariés
Safran Nacelles (Aéronautique): 200 salariés
ZF Lemforder (Automobile) : 200 salariés
Umicore (Automobile) : 100 salariés
Tenneco DRiv (Automobile) : 100 salariés

II Les éléments de prospective issus de la loi de Finances pour 2024

Deux mesures sont prévues à cet effet :

- D'une part, l'obligation faite aux Collectivités de plus de 3 500 habitants, à partir de 2024 pour les comptes administratifs et 2025 pour les budgets, de ventiler leurs dépenses d'investissement dans une annexe valorisant leur « impact pour la transition écologique », selon des critères qui restent à préciser ;
- D'autre part, la possibilité offerte aux mêmes Collectivités d'identifier, toujours en annexe, la part de leur dette finançant ces dépenses.

II-1 Le contexte communal financier et budgétaire en 2024

La Commune a maîtrisé ses dépenses de fonctionnement en 2023 malgré une baisse de recettes de l'attribution de compensation qui va se poursuivre en 2024 avec 90 000 € de moins. Les dépenses de personnel sont elles aussi maîtrisées en 2024 en dépit de la hausse de la valeur du point en 2023 et de la majoration de 5 points d'indices à compter du 1er janvier 2024.

Envoyé en préfecture le 26/02/2024
Reçu en préfecture le 26/02/2024
Publié le
ID : 057-215706474-20240215-ROB24-AU

La recherche continue d'un équilibre entre le rapport qualité prix a permis de maintenir un niveau de dépense inférieur aux prévisions au chapitre 011 « charges à caractère général ». Les dépenses à ce chapitre s'élevaient à 1 600 053 € en 2022 contre 1 580 500.83 € en 2023. L'inflation a donc été contenue et des économies ont été réalisées dans ce chapitre.

En matière d'investissement, les trois grands chantiers 2023 ne sont pas encore achevés et constituent des restes à réaliser. En effet, le talus, les abords du stade et le Centre Socio Culturel ne feront l'objet d'une réception qu'au cours du 1er semestre 2024. La vidéosurveillance est déployée et la réception devrait se faire dans les prochaines semaines.

Le contexte financier de la Commune demeure contraint et les arbitrages de 2024 vont être complexes à effectuer.

II-2 Les enjeux de l'action municipale 2023

1) Poursuivre les économies d'énergie

- Achever la politique de remplacer des candélabres au sodium par des leds
- Poursuivre les études de la création des deux ombrières photovoltaïques
- Réaliser une isolation thermique de la mairie et changement des menuiseries extérieures

2) Promouvoir les énergies renouvelables

- Acquisition d'un véhicule électrique par les services techniques en remplacement d'un véhicule thermique.

3) Promouvoir la biodiversité

- Création d'un écoparc dès le 1er trimestre
- Végétalisation de la cour d'école en juillet-août 2024
- Végétaliser le « nouveau cimetière » dès l'automne 2024

4) Améliorer le cadre de vie des habitants

- Obtenir une distinction aux villes et villages fleurs en repensant notamment le mobilier urbain et les entrées de ville.
- Création d'un nouveau parking arboré rue François

5) Développer le Service Public de proximité

- Ouverture de la maison des services dès le mois d'avril

Envoyé en préfecture le 26/02/2024
Reçu en préfecture le 26/02/2024
Publié le
ID : 057-215706474-20240215-ROB24-AU

6) Périscolaire

Repenser le mode de gestion de la cantine et du périscolaire en 2024 en lien avec C2L, assistant à maîtrise d'ouvrage, afin de débuter une solution opérationnelle en 2025.

7) Proposer des animations de qualité

En dépit de l'inflation, la Commune souhaite maintenir son niveau d'engagement dans les animations.

III Les prévisions de recettes et de dépenses en 2024

Il ne s'agit que de prévisions servant à construire le budget 2024. Le montant final qui sera inscrit dans chaque chapitre peut donc être différent de celui présenté ici.

III-1 Les prévisions de recettes de fonctionnement pour 2024

Les recettes qui vont subir des variations dont les plus importantes sont les suivantes :

Les recettes qui baissent

- L'attribution de compensation
- La taxe additionnelle aux droits de mutation
- Le revenu des immeubles
- Remboursement sur rémunération du personnel

Les recettes incertaines

- La Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité

Les recettes qui augmentent

- La revalorisation des bases locatives par l'Etat de la taxe foncière

III-1.1 Les recettes qui baissent

Une perte de 90 000 € est attendue en ce qui concerne le versement de l'attribution de compensation par la C.A.V.F. Cette baisse prend en compte la fin de l'exploitation de la cokerie par ARCELOR MITTAL. Une nouvelle baisse aura lieu en 2025.

La taxe additionnelle aux droits de mutation devrait connaître une nette baisse avec le ralentissement des cessions en 2023 suite à la hausse des taux d'intérêt. La recette perçue en 2023 s'élevait à 87 437.88 €. Il serait prudent de la réduire d'au moins 30% en 2024 afin de tenir compte de la conjoncture.

Le revenu des immeubles au compte 752 est incertain. En effet, la vente de certains biens communaux en 2023 ainsi que la fermeture du bureau de poste a engendré une baisse des recettes. Contrairement à ce qui été attendu en 2023, les recettes des locations des salles ont augmenté par rapport à 2022. Le scénario relatif à la hausse des prix engendrant une baisse des locations de salle ne s'est pas produit en termes de perception des recettes. Il serait néanmoins prudent de minorer cette recette pour 2024.

Envoyé en préfecture le 26/02/2024
Reçu en préfecture le 26/02/2024
Publié le
ID : 057-215706474-20240215-ROB24-AU

- 34 637.00 € ont été encaissé en 2023.
- 24 672.50 € ont été encaissé en 2022

Il convient néanmoins de rester prudent sur le montant des recettes à inscrire à ce compte dans le cadre du Budget Primitif 2024.

Le remboursement de la rémunération du personnel compte 6419 connaît lui aussi des fluctuations plus ou moins importantes selon la nature et la durée des arrêts maladies des agents IRCANTEC. Les agents contractuels sont donc essentiellement concernés mais il y en aura moins en 2024 donc seul le remboursement de la mise à disposition d'une ATSEM au syndicat BOSMENT devrait être prévu. Pour mémoire le syndicat a remboursé la somme de 25 645.90 € pour un agent ayant une quotité de travail à 70%.

III-1.2 Les recettes incertaines

La Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité a atteint son plein rendement en 2023 avec 83 000 € de recettes. Cette taxe est désormais intégrée aux Taxes Intérieures de Consommation des Fournisseurs d'Electricité (TICFE). Le Trésor public a informé la Commune que cette fusion des taxes ne devait pas modifier la répartition des recettes entre les différents acteurs. La recettes 2024 devrait donc identique à celle de 2023.

III-1.3 Les recettes qui augmentent

Les impôts directs locaux (Taxe foncière et Taxe d'habitation) compte 73111 voient leur base locative revalorisées de 3.9%. Le budget 2024 sera construit en tenant compte de cette revalorisation. En 2023, cette dernière s'élevait à 7.1% soit une hausse de 11% sur deux ans.

L'augmentation attendue est de l'ordre de 47 700 € mais l'état 1259 n'a pas encore été reçu.

Envoyé en préfecture le 26/02/2024
Reçu en préfecture le 26/02/2024
Publié le
ID : 057-215706474-20240215-ROB24-AU

Articles	Libellés	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	BP 2023	BP 2024
13	**Atténuation de charges**	**66 144,22**	**43 103,51**	**40 [illegible]**	[illegible]	[illegible]
6419	Remboursements sur rémunérations	66 144,22	43 103,51	35 [illegible]	[illegible]	[illegible]
6459	Remboursement charges SS			5 546,32		
70	**Produits des services & ventes**	**110 934,23**	**150 955,37**	**213 678,10**	**191 589,41**	**172 660,00**
70311	Concessions dans les cimetières	6 194,68	14 786,66	17 810,00	13 350,00	9 000,00
70312	Redevances funéraires	180	720	450	570,00	570,00
70323	Redevance domaine public	1 692,00	3 411,90	4 446,10	3 682,60	3 600,00
7062	Redevances services à caractère culturel	30 997,78	29 670,38	83 630,76	81 641,50	80 000,00
70631	Redevances services à caractère sportif	1 000,00	280	1 080,00	1 080,00	1 080,00
7066	Redevances services à caractère social et divers			600,39	1 499,55	1 500,00
70876	Remb frais par le GFP de rattachement	51 910,00	51 910,00	80 452,65	51 910,00	51 910,00
70878	Remb frais par d'autres redevables	18 959,77	50 176,43	25 208,20	37 855,76	25 000,00
73	**Impôts & taxes**	**2 451 324,04**	**2 406 045,00**	**2 639 167,80**	**2 666 903,88**	**2 554 120,00**
73211	Attributions de compensation	2 321 921,04	2 274 788,00	2 509 137,80	2 453 604,00	2 363 604,00
73221	FNGIR	77 142,00	77 142,00	77 142,00	77 142,00	77 142,00
732221	Fonds péréquation ress.com. et intercom	52 261,00	54 115,00	52 888,00	32 480,00	52 000,00
7332	Taxe additionnelle droits mutation				103677,88	61 374,00
731	**Fiscalité locale**	**1562245,02**	**1263876,55**	**1 454 637,07**	**1 550 430,95**	**1 579 990,00**
73111	Taxes foncières et d'habitation	1 488 802,00	1 170 667,00	1 318 731,00	1 443 207,00	1 490 907,00
73123	Taxe additionnelle droits mutation ou taxe publicité foncière	71 721,02	71 283,43	84 907,17	0,00	0,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques			2 669,00	2 800,00	2 800,00
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	0	20 204,12	44 684,12	83 645,95	83 645,00
73174	Taxes locales sur la publicité extérieure	1 722,00	1 722,00	1 722,00	738,00	738,00
7318	Autre			1 923,78	20 040,00	1 900,00
74	**Dotations et participations**	**145 929,52**	**447 009,15**	**494 881,82**	**528 453,71**	**521 860,00**
74111	**DGF**				262,00	260,00
741121	Dotation solidarité rurale	41 690,00	41 839,00	43 079,00	50 275,00	45 000,00
74718	Autres participations Etat	860,86	1 142,40	0	0,00	0,00
7473	Participations du Département	0	0	0	270,00	300,00
7442	Participations Région			2 028,98		
74758	Participations des autres groupements	17 449,66	13 715,75	10 649,84	9 783,71	9 000,00

Envoyé en préfecture le 26/02/2024
Reçu en préfecture le 26/02/2024
Publié le
ID : 057-215706474-20240215-ROB24-AU

Articles	Libellés	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	BP 2024
748312	DCRTP			36 342,00	36 342,00	36 300,00
74834	Etat - compens.exoneration taxe habitation	85 929,00	390 312,00	402 782,00	431 521,00	431 000,00
75	**Autres produits de gestion courante**	**77 023,78**	**65 765,54**	**70 137,50**	**78 097.59**	**72 000,00**
752	Revenu des immeubles	77 020,66	65 764,54	70 094,74	70 212,71	65000
7588	Autres Produits divers de gestion courante	3,12	1	42,76	7884,88	5000
TOTAL		4 413 600,81 €	4 376 755,12 €	4 913 401,11 €	5 043 570,13 €	4 928 630,00 €

IV) Les dépenses réelles de la section de fonctionnement

a) Le chapitre 011 « Charges à caractère générale »

Les dépenses du chapitre 011 ont été maîtrisée avec une réduction des dépenses de 1.22% (soit 20 000 €) dans un contexte d'inflation en 2023 par rapport à 2022. Pour mémoire le taux d'inflation en 2023 était de 4.3%. Cette dernière devrait se poursuivre en 2024 tout en ralentissant selon la banque de France qui a prévu qu'elle s'établirait autour de 2.6%, en moyenne.

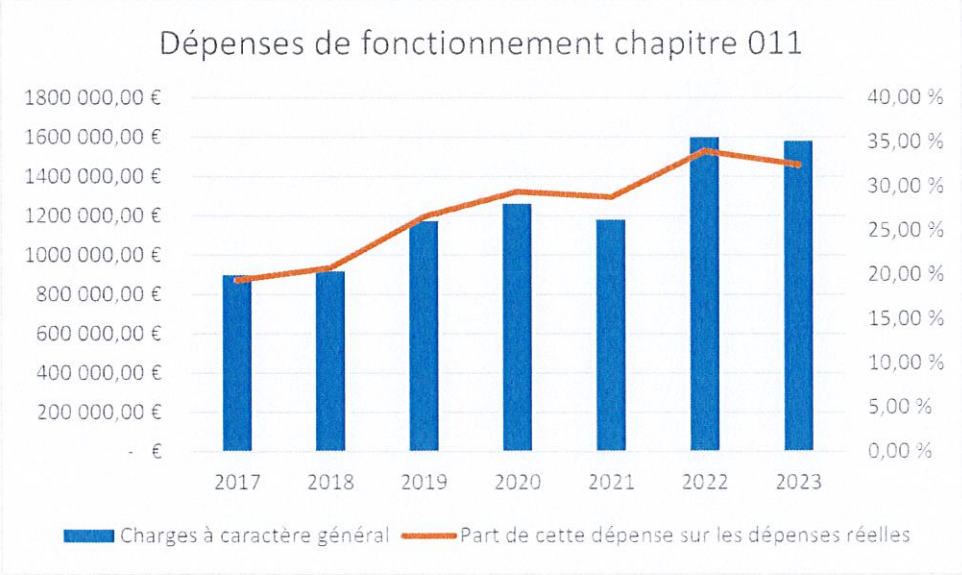

Quelques comptes nécessitent une attention particulière :

Le compte 60612 « électricité » a connu une forte augmentation en 2023 alors même que la plupart des bâtiments sont en éclairage led et que l'éclairage public est lui aussi en grande partie en éclairage led. Pour mémoire, le prix de l'électricité a augmenté de 25% en 2023. Le compte 60612 a en effet évolué de la même manière avec des crédits votés à hauteur de 85 000 € et un mandatement s'élevant à 101 1836 €. L'année 2024 devrait connaître de nouvelles hausses du prix de l'électricité et il conviendra d'en tenir compte.

Envoyé en préfecture le 26/02/2024
Reçu en préfecture le 26/02/2024
Publié le
ID : 057-215706474-20240215-ROB24-AU

Le compte 611 « prestations de service » connait des dépenses grandissantes avec un mandatement de 635 820.41 € contre 572 204 € en 2022. Cette hausse s'explique en partie par le prix du gaz et les interventions de DALKIA qui sont passés de 442 605 € en 2022 à 457 658 € en 2023. La société JURICONSEIL a été rémunérée au prix de 13 318 € pour sa prestation de réduction du montant de la taxe foncière indûment perçue par les services de l'Etat. Le reste de la dépense est constitué d'entreprises sollicitées pour réparer les bâtiments.

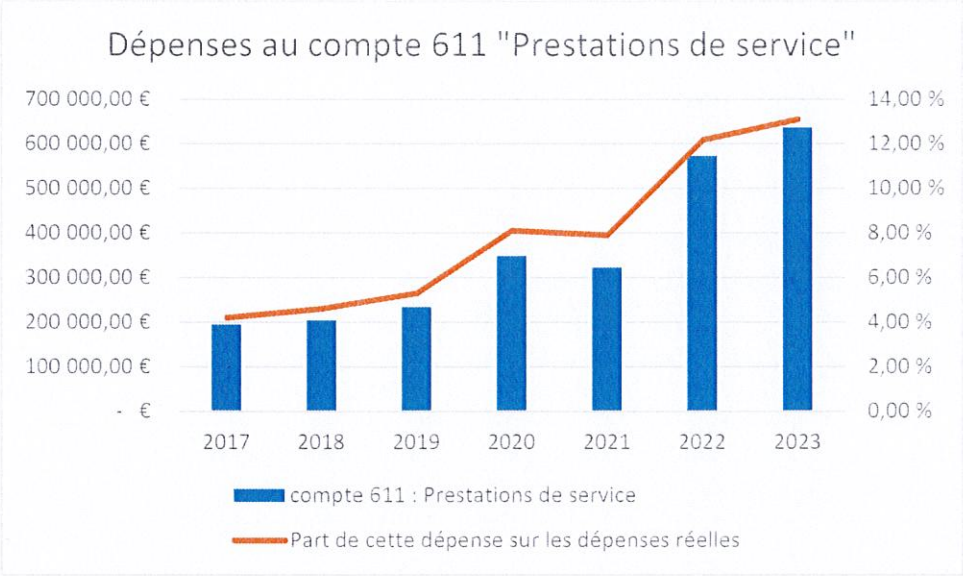

Le compte 61551 « entretien du matériel roulant » est un poste qui est en augmentation au regard de la vétusté des véhicules. L'évolution à ce compte est la suivante :

- 2023 : 46 015.89 €
- 2022 : 30 117 €
- 2021 : 21 077 €

b) Le chapitre 012 « Dépenses de personnel »

Les dépenses de personnel se stabilisent.

En 2023 les charges de personnel s'élevaient à 2 340 623 €. Ce montant tient compte de la double revalorisation du point d'indice soit 5% ainsi que des longues maladies des agents. Le régime indemnitaire relatif au C.I.A a été doublé en fin d'année pour rendre attractif la réalisation des objectifs fixés aux agents lors de l'entretien professionnel. Il est passé de 200 € brut à 400 € brut.

En revanche la prime exceptionnelle relative au pouvoir d'achat ne sera pas versée aux agents en 2024.

L'année 2024 est une année qui marque une hausse des départs en retraite compensée en partie par de nouvelles arrivées.

En 2024, les crédits inscrits au chapitre 012 s'élèveraient à 2 304 000€ soit une différence de 1.45% avec 2023 soit 33 821 € d'économie alors même que la valeur des indices ont augmenté de 5 points dès janvier occasionnant une dépense supplémentaire de 24 000 €. Ce montant n'est qu'un prévisionnel dans la mesure où ce scénario est calculé au plus juste et qu'il conviendra, lors du vote du BP 24, de prévoir des crédits supplémentaires en cas d'imprévu.

Envoyé en préfecture le 26/02/2024
Reçu en préfecture le 26/02/2024
Publié le
ID : 057-215706474-20240215-ROB24-AU

L'année 2024 est aussi marquée par une hausse du coût de l'assurance statutaire passant ainsi de 11 145 € à 16 212 €.

La sortie de personnel engendre une économie de 173 628.01 €

L'entrée du personnel y compris le retour de congé maternité entraîne une dépense de 129 648.07 €

Le solde lié aux mouvements de personnel est donc négatif de 43 979.94 €.

Chapitre	Années	2020	2021	2022	2023	2024
12	Charges de personnel	2 194 097,37 €	2 064 244,75 €	2 222 166,27 €	2 340 623.06	2 304 000 €

c) Le chapitre 65 « Les autres charges de gestions courantes »

Les dépenses au chapitre 65 ont augmenté en 2023 par rapport à 2022 notamment le compte relatif aux subventions (65748):

- 2023 : 832 797 € dont 153 379 € de subvention aux associations et 407 593 € au Centre Socio Culturel.
- 2022 : 782 448 € dont 132 755 € de subvention aux associations et 396 000 € au Centre Socio Culturel.
- 2021 : 736 421 € dont 223 778 € de subvention aux associations et 381 000 € au Centre Socio culturel.
- 2020 : 689 201 € dont 307 574 € de subventions aux associations et 354 054 € au Centre Socio Culturel

Code	Tiers	Type de taux	Montant emprunté	Montant dû au 1er janvier	Montant des échéances pour l'exercice 2024	Fin de l'emprunt
48	Caisse d'Epargne	Révisable	1 000 000,00 €	369 345,51 €	76 223,20 €	2028
49	Crédit Mutuel	Révisable	340 000,00 €	36 595,27 €	30 149,48 €	2025
50	DEXIA	Fixe	58 500,00 €	7 828,53 €	4 569,72 €	2025
51	DEXIA	Fixe	81 500,00 €	10 906,42 €	6 366,36 €	2025
52	Caisse d'Epargne	Révisable	1 010 000,00 €	157 096,46 €	80 737,60 €	2025
53	Crédit Mutuel	Révisable	400 000,00 €	93 983,27 €	36 445,88 €	2026
54	Caisse d'Epargne	Variable	600 000,00 €	202 408,93 €	53 873,31 €	2028
55	Caisse d'Epargne	Révisable	350 000,00 €	131 168,37 €	30 171,17 €	2028
56	Crédit Mutuel	Fixe	500 000,00 €	249 189,97 €	37 834,16 €	2030

Envoyé en préfecture le 26/02/2024
Reçu en préfecture le 26/02/2024
Publié le
ID : 057-215706474-20240215-ROB24-AU

57	Crédit Mutuel	Fixe	400 000,00 €	220 774,69 €	28 749,92 €	2031
58	Banque postale	Fixe	400 000,00 €	294 751,11 €	29 502,56 €	2034
60	Agence France Locale	Fixe	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	71 897,70 €	2043
61	Caisse d'Epargne	Prêt relais	810 000,00 €	810 000,00 €	32 940,00 €	2025

L'année 2024 devra prévoir un abondement plus conséquent pour le Centre Socio Culturel qui connait des difficultés financières liées à la cantine scolaire et plus précisément à la hausse du prix des repas appliqués par le fournisseur à savoir l'EHPAD de Gandrange. Il faudra en outre mener une réflexion sur le fait de savoir qui va supporter la hausse des tarifs de la cantine.

V l'endettement de la Commune

L'encours de la dette au 1er janvier 2024 s'établi à 3 584 048.43 €. Le montant des intérêts à rembourser est de 118 113.94 € et un capital à rembourser de 401 347.12 €.

Pour cet exercice les éléments de la dette sont les suivants :

La Commune a majoritairement remboursé sa dette auprès des organismes bancaires.

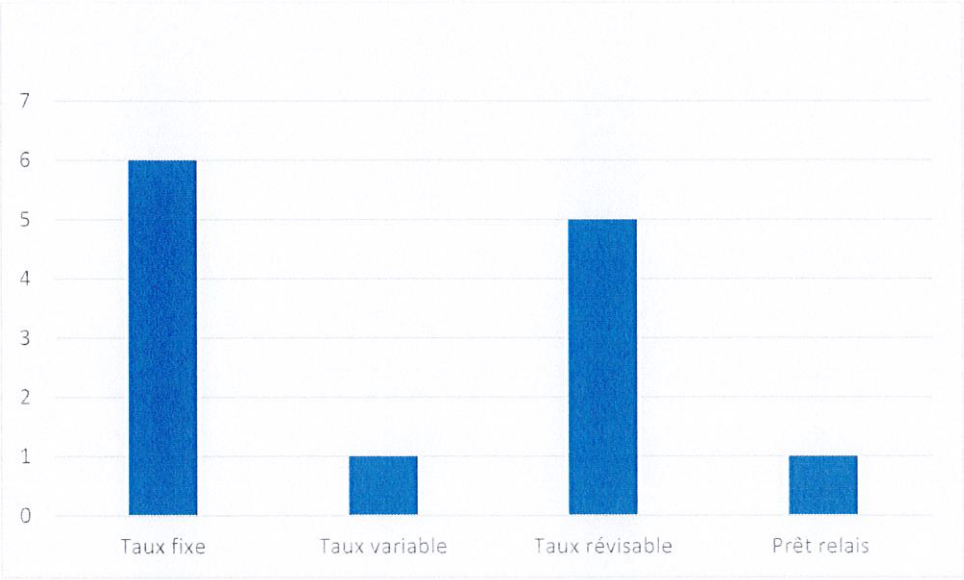

V-1 Le Ratio de désendettement

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des Collectivités Locales qui mesure le rapport entre l'épargne nette et la dette, la première finançant la seconde. Elle se calcule comme l'encours de la dette rapport à l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement).

Envoyé en préfecture le 26/02/2024
Reçu en préfecture le 26/02/2024
Publié le
ID : 057-215706474-20240215-ROB24-AU

Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des Collectivités Locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la Collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette.

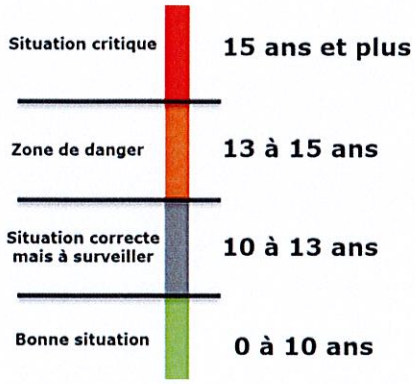

	Population	Encours de dette	Ration encours de dette/population	CAF Brut	Ratio capacité de désendettement
Année 2024	4200	3 584 048.43 €	853.34 €	386 881.16 €	9.27

Le CAF brut pourra être amené à varier dans la mesure où le Trésor Public n'a toujours pas adressé le compte de gestion provisoire à la Commune au moment de la rédaction du présent document.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'une commune en 2020 est de 5,4 ans (source : DGCL) et le seuil d'alerte est fixé à 12 ans.

Pour mémoire le ratio de capacité d'endettement a évolué par rapport à 2023 dans la mesure où la Commune a emprunté 1 million d'euros auprès de l'agence France Locale et a contracté un prêt relais de 800 000 € qui sera remboursé en 2025 afin d'anticiper le versement des subventions accordées dans le cadre du Centre Socio Culturel et du stade de football.

V-2 : L'emprunt 2024

Aucun emprunt n'est prévu en 2024.

VI Les orientations budgétaires pour l'investissement en 2024

Il y a encore des restes à réaliser en ce qui concerne des projets 2023 à savoir :

- Le Centre Socio Culturel
- Les abords du stade

Envoyé en préfecture le 26/02/2024
Reçu en préfecture le 26/02/2024
Publié le
ID : 057-215706474-20240215-ROB24-AU

- Le talus en face de la mairie
- Maîtrise d'œuvre pour le cimetière paysager
- AMO pour le devenir de la ferme HUSSON
- Maîtrise d'œuvre pour la création d'un parking rue François : 3 876 € H.T soit 4 654.96 € T.T.C.
- Maîtrises d'œuvre pour les ombrières photovoltaïques : 42 840 € H.T soit 55 896 € T.T.C pour la mission globale

Les projets 2024 sont les suivantes :

- Végétalisation de la cour d'école : 200 000 € à 250 000 € H.T.
- Isolation de la mairie : 300 155.32 € H.T soit 360 186.38 € T.T.C. Le fonds vert finance à hauteur de 35% les travaux de la mairie soit 105 054.37 €.
- Maîtrise d'œuvre pour repenser les deux parcs communaux et plus particulièrement celui des acacias. Environ : 20 000 € H.T soit 25 000 € T.T.C.
- Maîtrise d'œuvre pour la création d'un court couvert du tennis : 20 000 € H.T. soit 25 000 € T.T.C.

VI-1 Le financement de la section d'investissement autres que les subventions liées aux projets

La section de recettes d'investissement ne comporte que peu de recettes attendues. Les dernières cessions immobilières se feront sur cet exercice, car tous les biens grevant le budget communal au regard de leur coût d'entretien auront été vendus.

Recettes d'investissement	Montant
Taxe d'aménagement	8 000,00 à 10 000 €
FCTVA	280 000,00 €
Compte 1068 (déficit)	0 €

Envoyé en préfecture le 26/02/2024
Reçu en préfecture le 26/02/2024
Publié le
ID : 057-215706474-20240215-ROB24-AU

VI-2 Capacité d'autofinancement

Le calcul du CAF n'est pas définitif dans la mesure où le Trésor Public n'a toujours pas adressé à la Commune le Compte de Gestion provisoire permettant d'arrêter les comptes. Les chiffres pourront éventuellement être modifiés à la suite de la réception de ce document.

La capacité nette d'autofinancement de la Commune repasse en positif à hauteur de 30 142 €. Ce seuil demeure faible mais la Commune a fait face à de nombreuses dépenses en fonctionnement ainsi qu'à une baisse de recettes importante liée à la baisse du montant de l'attribution de compensation.

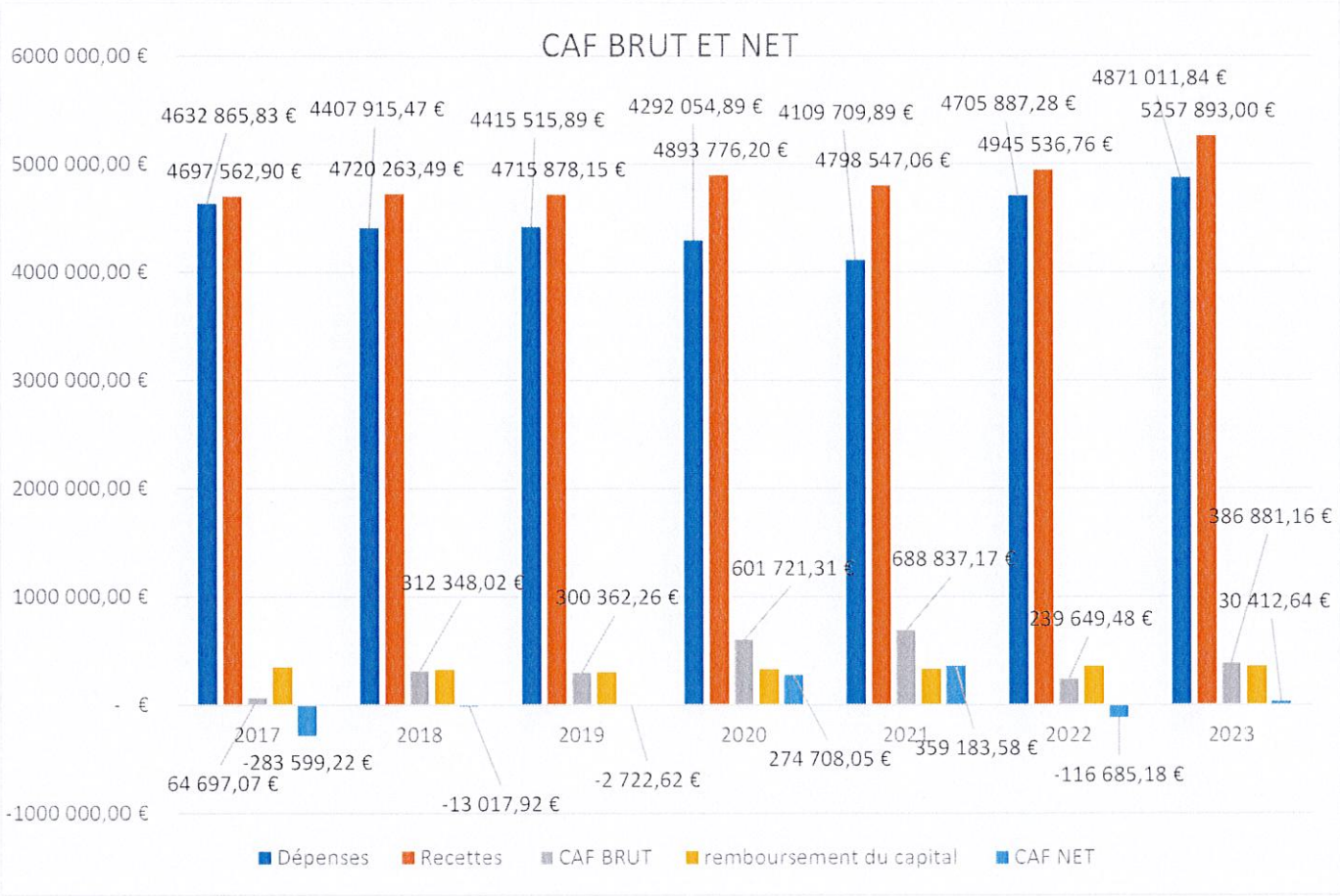

Conclusion

Les orientations 2024 esquissent, en section d'investissement, les derniers travaux d'ampleur du mandat. Cette année sera marquée par un travail important de différents maîtres d'œuvre qui devront travailler sur des projets qui débuteront sans doute en 2025. En fonctionnement, l'année 2025 sera marquée par le nouveau mode de gestion du Centre Socio Culturel. Aussi, il serait intéressant de continuer à réduire les dépenses du chapitre 011 en 2024 afin d'anticiper les éventuelles conséquences financières de ce nouveau mode de gestion. L'année 2025 marquera aussi le remboursement du prêt relais de 800 000 €. L'exercice 2024 devrait être marqué par une recherche d'économies accrue pour réaliser les projets tout en prenant soin de maximiser la future Capacité d'Autofinancement Financement à la fin de cet exercice afin d'aborder plus sereinement 2025.